



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

Résumé : Une « Europe passoire » ou une « Europe forteresse » ? Imaginaires, débats et politiques autour du régime migratoire européen (1985-2004)

Cette thèse a montré que la métaphore de l'« Europe forteresse » a scandé les discours journalistiques et politiques européens entre 1985 et 2004. La métaphore traduit les difficultés engendrées par le renforcement des frontières extérieures de la CE/l'UE pour accroître la liberté à l'intérieur de celle-ci. Par conséquent, l'expression évolue d'abord dans un discours majoritairement économique, où elle désigne les mesures protectionnistes engendrées par le Marché unique. Puis, au début des années 1990, l'« Europe forteresse » se diversifie et désigne également les restrictions du régime migratoire européen.

La genèse et l'évolution du contenu de la métaphore depuis le milieu des années 1980 ont fourni le point de départ de cette étude. En effet, de l'avènement du Marché unique en 1985 au programme de La Haye adopté en 2004, les significations de l'« Europe forteresse » ont été multiples et ont sans cesse évolués afin d'inclure différentes opinions publiques confrontés à des changements politiques européens et internationaux. Au cours de toute la période étudiée, le pouvoir de l'image ne réside pas dans sa nouveauté mais dans sa « spatialité émotionnelle ». L'« Europe forteresse » se distingue par sa force symbolique et politique, qui engendre la naissance d'expressions voisines, comme l'« Europe passoire » mais aussi antinomiques, l'« Europe ouverte » ou l'« Europe partenaire ». À cela vient s'ajouter une « temporalité émotionnelle » particulière, c'est-à-dire que la charge émotionnelle de la métaphore varie en fonction de son inscription dans le temps. En effet, l'expression est un *chronotope* qui appartient à un véritable paysage métaphorique pour décrire l'Union européenne.

Les perceptions extérieures de l'Europe en tant que « forteresse » ont constitué la deuxième étape de cette analyse. Trois études de cas de « presse internationale » (États-Unis, Japon, plusieurs pays africains) ont montré des conceptions différentes de l'« Europe forteresse ». Dans la presse américaine l'« Europe forteresse » incarne d'abord une certaine immaturité du projet politique européen à la fin des années 1980 et au début des années 1990. La particularité de ce regard extérieur sur l'Europe réside dans le fait qu'il est porté par des journalistes et des hommes politiques américains ou japonais, mais il est aussi enrichi par des tribunes ou interviews d'intellectuels ou d'acteurs politiques européens. L'espace public étudié est un lieu d'échange entre des élites internationales qui s'intéressent à l'Europe. Cela explique aussi la prépondérance des critiques envers la « forteresse économique » européenne, présente à la fois dans les extraits de la presse américaine ainsi que dans l'étude

de cas japonaise. Il s'agit d'une critique fréquente qui se développe lors de l'avènement du Marché unique en 1985.

L'analyse des extraits de la presse africaine se distingue des deux autres, puisque les rapports qu'entretiennent la CE, puis l'UE avec l'Afrique sont très différents. Dans ces articles, l'« Europe forteresse » représente à la fois une « terre promise » pour les nombreux migrants africains dont les périples sont racontés, ainsi que les dangers multiples que réserve la traversée de ses frontières extérieures. Les auteurs de ces articles africains sont soit des journalistes soit des activistes. Les trois études de cas de la presse internationale prouvent que le *topos* d'« Europe forteresse » existe de manière durable en dehors des frontières européennes. L'image est utilisée comme un outil de critique de la CE, puis de l'UE par des leaders d'opinion qui sont des acteurs politiques, des journalistes ou encore des militants. L'existence de la métaphore dans ces contextes distincts renforce en outre son caractère performatif.

L'omniprésence de l'« Europe forteresse » préoccupe les dirigeants politiques européens. Ainsi, le troisième chapitre constitue la première étape de l'analyse diachronique des conséquences du *topos* sur la politique européenne. Il montre comment dès 1985, la Commission européenne fait de la lutte contre les accusations d'« Europe forteresse » une priorité de sa politique d'information et de communication et plus largement, de sa diplomatie publique. Cette dernière repose d'une part sur les commissaires impliqués dans la réalisation du Marché intérieur et qui communiquent vers l'extérieur, notamment lors de conférences de presse, pour répondre aux accusations de protectionnisme. D'autre part, la Commission développe, sous la présidence de Jacques Delors, un Programme d'information prioritaire en 1989 dont la visée est de répondre aux critiques qui dénoncent une « Europe forteresse ». Dans une logique de lutte institutionnelle, le Parlement européen s'empare de l'image et la reprend, dans les débats sur le Marché unique. Toutefois, la nature des discours parlementaires change à nouveau l'usage et le contenu de l'« Europe forteresse ». Désormais, les références à ce *topos* se transforment davantage en question de principe dans les interventions de députés majoritairement de gauche, qui posent la question de l'identité européenne et plus largement, du rôle de l'Europe dans le monde. Lors de l'arrivée massive des premiers réfugiés des guerres en ex-Yougoslavie au début des années 1990, ces questions de principe deviennent plus concrètes et le *topos* revêt alors progressivement son caractère migratoire.

Ensuite, le quatrième chapitre a montré que la préparation et l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1992 suscitent des nouveaux débats sur la place de l'Union européenne dans le monde et sur la nature de son projet politique. Une grande partie de ces débats ont lieu dans la presse d'Europe occidentale, de sorte à engendrer un véritable « moment discursif » qui enracine l'expression dans les discours sur l'Europe. Parallèlement, le Parlement européen promeut l'« Europe des citoyens », un slogan qui fait suite à l'« Europe partenaire » mais dont la volonté n'est pas de rassurer les partenaires commerciaux mais de renforcer l'identité européenne qui fait l'objet de contestations. En outre, la question migratoire devient de plus en plus épineuse au sein des institutions européennes, en particulier au Parlement, où le troisième pilier de Maastricht sur la communautarisation de l'immigration est très critiqué. Les députés européens de gauche se servent du *topos* de l'« Europe forteresse » pour critiquer les dispositions du traité et revendiquent une plus grande coopération entre les États membres ainsi qu'une politique migratoire plus soucieuse des droits humains. Puis, avec

l'arrivée massive de migrants en provenance d'ex-Yougoslavie, les débats autour du régime migratoire européen s'embrasent et l'efficacité du traité de Maastricht est vite remise en question par le Parlement qui joue un rôle contestataire envers la politique restrictive menée par la Commission et surtout le Conseil. À la fin de la décennie 1990, les discours sur l' « Europe forteresse » se transforment à nouveau, face à la peur de l' « Europe passoire ».

Ainsi, la dernière partie de l'argumentation était consacrée à la criminalisation et la sécurisation du discours sur l' « Europe forteresse » au début des années 2000. À cette période, la surveillance des frontières extérieures est considérée comme prioritaire par les États membres pour lutter contre l'immigration dite « clandestine ». Pour cela, les frontières sont équipées de technologies qui permettent un filtrage rapide. Les Conseils européens de Tampere (1999) et de Séville (2002) marquent le début d'une « sécurisation » des discours sur l'immigration qui s'adresse à des destinataires très différents. Cette nouvelle rhétorique transforme aussi les usages de l' « Europe forteresse » qui, malgré tout, demeure une expression majoritairement employée par les députés de la gauche au Parlement européen. Face aux premiers naufrages dans la Méditerranée, l' « Europe forteresse » est davantage employée par des activistes et des militants qui associent l'image à celle du « cimetière européen ». Les revendications militantes pour une politique migratoire européenne plus humaine et contre l' « Europe forteresse » sont un des facteurs qui poussent l'Union européenne à adopter en 2004 le programme pluriannuel de La Haye. Ce programme prévoit entre autres, la définition d'une approche équilibrée concernant la migration, l'élaboration d'une gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union, la mise en place d'une procédure commune en matière d'asile et la maximisation des retombées positives de l'immigration¹. La borne chronologique de fin de cette étude marque la continuité d'une problématique qui s'inscrit dans un temps plus long.

Cette thèse a donc montré comment l'« Europe forteresse » a progressivement imprégné le discours politique européen. La métaphore, qui provient du regard étranger sur la CE puis l'UE, l'a obligée à (re)structurer sa diplomatie publique à partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000. Cette restructuration répond à des critiques différentes, venant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Union. Les mesures migratoires restrictives adoptées au début des années 2000 montrent que les critiques en provenance des États-membres l'ont finalement emporté. Paradoxalement, la lutte contre l'image de forteresse a permis à l'Union européenne de renforcer son identité par le discours, en l'obligeant à proposer des alternatives positives. Ainsi, retracer l'histoire de l' « Europe forteresse » revient à réfléchir plus largement au pouvoir du langage dans les relations internationales.

¹ Voir : « Le programme de La Haye : dix priorités pour les cinq prochaines années » [en ligne], URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A116002>, consulté le 16/04/2022.